

Du registre aux délibérations du **Conseil Communal**, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 28 mars 2024

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mme SCULIER, Mme HUBEAU, Echevin,
M. PATERNOTTE, M. NIEZEN, M. RASSART, M. THYS, Mme LIEGEOIS,
Mme BROHEE, Mme FACQ et Mme GALLEMAERS, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusés :

OBJET : PCS - Rapport financier - Exercice 2023 - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu le décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale des Villes et Communes de Wallonie ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 22 novembre 2018 relatif au Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 dans les villes et les communes de Wallonie, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2019 portant exécution du décret du 22 novembre 2018 relatif au Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 ;

Vu l'approbation du plan, le 27 mai 2019, par le Conseil communal de Brugelette pour la programmation 2020-2025 du Plan de Cohésion Sociale ;

Vu l'approbation, le 22 août 2019, par le Gouvernement Wallon, du Plan de Cohésion Sociale de l'Administration communale de Brugelette pour la programmation 2020-2025 ;

Vu le rapport financier du PCS établis pour l'année 2023 ;

Considérant l'échéancier imposé par le Service Public de Wallonie ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE par x voix pour, x voix contre et x abstentions ;

Article 1^{er} : D'approuver le rapport financier du PCS pour l'année 2023 tel que transmis par voie électronique à l'adresse pcs.cohesionsociale@spw.wallonie.be ;

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Service Public de Wallonie, Département de l'Action sociale, direction de la Cohésion sociale, par voie électronique à l'adresse pcs.cohesionsociale@spw.wallonie.be.

Fait en séance, même date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

Le Président,
(s) André DESMARLIÈRES

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIÈRES